

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

AUJOURD'HUI :

LA CATASTROPHE DE ST-ETIENNE.
59 morts.

LA SEMAINE JUDICIAIRE.

CATÉCHISME POLITIQUE

Au moment où je vais commencer cet article on m'apporte mon courrier et j'y trouve une brochure fort curieuse que m'envoie un correspondant obéissant.

Cela s'appelle les *Écoles neutres*, avec, pour sous-titre, *Doctrines romaine et cas de conscience*. La brochure a été imprimée à Mende et elle a évidemment patronage et approbation de l'évêque du diocèse. « Ce travail, dit l'auteur anonyme qui n'est peut-être que monseigneur Narcisse, évêque de Mende, lui-même, nous le déposons humblement aux pieds du Sacré-Cœur de Jésus par les mains de Marie Immaculée, afin que la mère et le fils daignent le bénir. »

Je ne veux pas, vous le pensez bien, analyser cette brochure qui n'est qu'une longue diatribe contre l'école neutre, c'est-à-dire contre l'école communale telle que l'ont instituée les lois scolaires. Je me bornerai à une seule citation : « Aussitôt, écrit le porte-parole de l'évêque de Mende, qu'une certitude, ou une présomption a été établie que l'école communale par le fait, soit de l'enseignement, soit des livres ou des condiscipules, est positivement mauvaise, ni la crainte de perdre une place ou un faveur, ni la crainte de la mort ne peuvent autoriser les parents à y envoyer leurs enfants ; par suite, les confesseurs ont le devoir de refuser l'absolution aux parents qui ne tiendraient pas compte de cette défense et confieraient leurs enfants à ces écoles de perdition réprouvées par l'Eglise. »

Monseigneur Narcisse, évêque de Mende ne s'occupe pas seulement des écoles et de la loi scolaire, rien de ce qui touche à la politique dans ses rapports avec les intérêts de l'Eglise ne lui est étranger. Il a fait, lui aussi, commentant de ses collègues de l'épiscopat, son catéchisme, ou du moins il a annexé au catéchisme diocésain un chapitre supplémentaire ; en voici le texte, c'est court mais instructif.

D. — Un chrétien est-il obligé de voter ?

R. — Oui.

D. — Pourquoi ?

R. — Parce que les élus ont à s'occuper des choses de l'Eglise et que, selon qu'ils sont chrétiens ou anti-chrétiens, ils font des lois ou des arrêtés favorables ou contraires à l'Eglise, ce dont un chrétien ne peut se désintéresser.

D. — Un chrétien peut-il voter pour un candidat qui ne s'engage pas à soutenir en tout les intérêts de Dieu, de l'Eglise, des âmes ?

R. — Non, et si un chrétien vote pour un candidat irréligieux, il est responsable devant Dieu de tous les vices mauvais de son élu et il doit s'accuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise.

N'est-il pas évident qu'il y a là une ingérence absolument indéfinissable du clergé dans les choses de la politique, dans les élections et que le gouvernement a le devoir d'y mettre fin, les moyens légaux ne lui manquant pas pour cela, ne fût-ce que la fermeture de toute école congréganiste où de pareils catéchismes seraient enseignés.

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Ce qu'il ne faut pas oublier, ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter, c'est que ces catéchismes électoraux qui dépassent en audace tout ce que le clergé avait osé tenter jusqu'à présent, sont chose nouvelle, il datent de l'époque où les évêques semblaient faire une évolution vers la République. Oui, c'est au moment où les évêques avaient sur les lèvres des paroles d'apaisement et qu'un certain nombre de républicains avaient la naïveté d'y ajouter foi, qu'ils entamaient contre la République cette campagne odieuse et sournoise.

Puis est venue l'affaire des pèlerinages ; alors les évêques ont levé le masque et sont entrés en pleine insurrection ; ici il est impossible de ne pas remarquer l'analogie entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passa en 1876 et 1877. On n'ose pas, comme à cette époque, demander la guerre pour la restauration du pouvoir temporel ; mais on s'ingénie à créer au gouvernement français avec l'Italie les plus graves embarras. En 1877, le maréchal de Mac-Mahon était encore au pouvoir, et comme on était sûr de trouver un appui auprès de lui, on parlait avec une entière franchise. Les évêques de Nevers, de Nîmes, d'Angers poussaient dans leurs mandements des véritables cris de guerre ; un des organes cléricaux de province les plus importants, les plus autorisés, écrivait : « La guerre est nécessaire, car sans la guerre il n'y a pas de délivrance pour le pape. » Le ministre, présidé par l'honorable M. Jules Simon, laissait dire et laissait faire.

Une interpellation eut lieu à la Chambre, développée par Gambetta ; elle se termina par l'ordre du jour suivant : « La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, sont une violation flagrante des lois de l'Etat, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose. »

Ceci se passait le 4 mai. On sait ce qui advint le 16 mai et que le pays vit s'installer et se dresser contre lui le gouvernement des curés.

Cette fois, les pouvoirs publics sont d'accord, et quoi que décide la Chambre à la suite de l'interpellation de vendredi prochain, elle sera obéie.

RANC.

LA POLITIQUE

On n'a pas oublié que le néfaste traité de Francfort prend fin le 1^{er} février prochain, c'est-à-dire dans moins de deux mois. A partir de ce moment, l'Allemagne cessant de bénéficier sur n'importe quel article de commerce du droit de la nation la plus favorisée, ne pourra plus, nous l'espérons bien, envahir la France de sa camelote, de ses contrefaçons et de ses « produits similaires » dont elle ne trouve l'écolement que dans un riche pays comme le nôtre.

Mais si nous n'oublions pas que c'est dans deux mois notre délivrance industrielle et commerciale, les Allemands, eux non plus, ne s'endorment pas, et on nous assure de source à peu près certaine que nos bons voisins ont déjà engagé des pourparlers avec le gouvernement français pour obtenir de cette générosité — qu'entre eux ils appellent orgueilleuse stupidité — un nouveau traité de commerce.

Que ces Allemands ne doutent de rien et qu'ils aient l'outrecuidance de solliciter pour une nouvelle période le renouvellement de ce que M. de Bismarck avait appelé notre Sedan commercial, c'est fort possible. De la part de ces gens-là rien ne saurait étonner. Mais que la France réponde à leur solli-

citation autrement que par un refus absolu, formel et immédiat, c'est ce que nous comprendrions difficilement.

S'il est vrai que le temps est passé où, comme on dit dans le peuple, nous étions forcés de faire à ces gens-là le poing dans notre poche, — voilà, je suppose, une première et bien excellente occasion de leur dire notre façon de penser et de leur apprendre la façon d'agir qui sera désormais la nôtre.

Le commerce allemand a été, lui aussi, une machine de guerre montée exclusivement contre nous. L'Allemagne est devenue une immense manufacture de contrefaçons françaises. Ce sont nos produits à nous, qui sont grossièrement imités et ensuite répandus à vil prix chez nous. On les reproduit grossièrement, on met ensuite tous les soins de la lithographie et de la typographie teutoniques à exécuter des fa-similés de nos marques de fabrique — et on inonde la France de cette camelote qui trompe, hélas ! trop d'imbéciles — et qui fait le plus grand tort à tous nos produits nationaux.

Eh bien, il faudrait être fou pour ne pas couper court, le premier jour où ce sera possible, à cette invasion d'un autre genre. Quelque libre-échangiste que l'on soit, on comprend parfaitement qu'à notre frontière, certains colts suspects soient frappés des droits protecteurs les plus exorbitants. — Ce sera, si l'on veut, une façon de revanche, — et ce ne sera pas la plus mauvaise.

Réduits à empoisonner de leurs produits frelatés leurs bons amis d'Autriche et d'Italie, les industriels allemands commenceraient à apprécier un peu mieux l'avantage de nous avoir volé l'Alsace et la Lorraine, et leur misère forcée les amènera sans doute à de profitables réflexions.

Ceux qui procèdent par la violence d'abord, par la malhonnêteté industrielle et commerciale ensuite, doivent tôt ou tard en être les mauvais marchands. — L'expérience doit commencer, pour les Allemands, en 1892. Ce serait chez nos gouvernants un crime de lèse-patrie si cette expérience n'était pas aussi cruelle que complète.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 7 décembre.

UN TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND

On assure que l'Allemagne vient de demander au gouvernement français de rouvrir des négociations dans le but de conclure un traité de commerce. Comme l'article 11 du traité de Francfort se trouvera sans objet le 1^{er} février 1892, le gouvernement allemand, bien qu'il ait signé des conventions commerciales avec la Belgique et l'Autriche, n'est pas sans inquiétude pour l'exportation en France de ses produits fabriqués, qui jouissent d'avantageux drawbacks et qui seraient vivement atteints par l'application de notre tarif général.

L'INTERPELLATION DIDE

A la nouvelle de l'interpellation de MM. Hubbard-Turrel, M. Dide, sénateur, auteur d'une interpellation analogue, a décidé de demander aujourd'hui au Sénat de fixer la discussion de son interpellation à mercredi prochain, 9 courant, et non après les tarifs douaniers, comme cela avait été précédemment décidé.

Ajoutons que le gouvernement laissera le Sénat absolument libre de fixer son ordre du jour comme il l'entendra.

M. CONSTANS

M. Constans, ministre de l'intérieur, toujours souffrant, n'a pas reçu ce matin, il a dû garder la chambre, il ne pourra se rendre, cette après-midi, au Palais-Bourbon.

A PROPOS DES AVORTEMENTS

M. Trouillot, député du Jura, va déposer une proposition en vertu de laquelle les complices d'un avortement seraient traduits en police correctionnelle, et les auteurs prin-

cipaux resteraient justiciables de la cour d'assises.

LES FUNÉRAILLES DE DOM PEDRO

On sait que, l'année dernière, le gouvernement français avait reconnu le nouveau régime brésilien et qu'un nouveau ministre du Brésil, le docteur Piza avait été accrédité à Paris.

C'est hier soir seulement, après de nombreux pourparlers entre M. Piza, représentant du Brésil à Paris, et le comte d'Ormesson, directeur du protocole, qu'a été définitivement arrêté le cérémonial des funérailles que le gouvernement français fera à dom Pedro.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 7 décembre.

Le 20^e corps d'armée. — M. de Freycinet a reçu hier les sénateurs et les députés de la Côte-d'Or, qui l'ont entretenu de nouveau de la création du 20^e corps, avec installation à Dijon du quartier général.

Le ministre de la guerre a répondu qu'il n'en serait rien décidé avant le printemps. En ce qui concerne l'installation d'une garnison à Châtillon-sur-Seine, le président du conseil a reconnu l'importance stratégique de cette ville et a promis que si le quartier général du 20^e corps était installé à Dijon, il s'efforceraient de donner à Châtillon une garnison d'infanterie.

Le paquet de pansement. — Le ministre de la guerre vient de prendre une décision à laquelle on ne saurait trop applaudir. On sait combien, sur les champs de bataille, il est difficile de donner immédiatement aux blessés les soins que nécessite leur état et, faute d'un traitement immédiat, on a vu s'aggraver des blessures peu dangereuses en elles-mêmes.

Le corps de santé militaire s'est préoccupé de cette situation, et il a été décidé que chaque officier et homme de troupe aurait, en temps de guerre, un paquet individuel de pansement.

De cette manière, le soldat blessé pourra lui-même, en attendant les secours, opérer un premier pansement antiseptique et arrêter l'hémorragie qu'une balle aurait provoquée.

L'approvisionnement constitué pour chaque corps sera conservé dans ses magasins en temps de paix, visité périodiquement par les médecins et réparti, au moment de la mobilisation, entre les différentes unités.

Des instructions concernant le port de ce paquet sur l'homme en temps de guerre seront envoyées ultérieurement.

Cette mesure qu'on vient d'introduire dans l'armée française a été adoptée, dès 1887, dans les armées allemande et autrichienne.

En Allemagne, le pansement provisoire (*Verbandpäckchen*) se compose des objets suivants : deux compresses en mousseline antiseptique, une bande de toile antiseptique, une éponge de stry et un morceau d'étoffe imperméable.

Les hommes portent ce pansement cousu entre la doublure et le drap du plastron de leur vêtement. Le paquet de pansement de l'armée autrichienne a la forme d'un prisme rectangulaire de 7 centimètres de hauteur sur 3 de base et renferme, dans un papier parcheminé, une compresse de mousseline iodofornée de 0m45 sur 0m30, une compresse de calicot, une bande de 2 mètres avec éponge de stry, 3 à 4 grammes de coton dégraissé et un imperméable : son poids est de 25 grammes environ.

Les Impôts en Novembre

Paris 7 décembre.

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat, pendant le mois de novembre 1891 ; ces résultats accusent une plus-value de 8,320,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9,223,500 fr. par rapport à la période correspondante de 1890.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a une plus-value sur l'enregistrement de 2,536,000 fr., le timbre de 400,000 fr., l'impôt 4 0/0 sur les valeurs mobilières de 269,300 fr., les douanes de 5,083,800 fr., les sucres de 2,640,000 fr., les postes de 26,600 fr., les télégraphes de 98,500 fr.

Les moins-values portent sur les contributions indirectes, 748,700 francs. Les sels, 78,000 francs, les contributions indirectes et monopoles, 1,877,000 francs.

Par rapport au mois de novembre 1890, il y a augmentation sur l'enregistrement, 964,500 francs, le timbre, 570,500 francs, l'impôt 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 175,000 francs, les douanes, 5,467,000 francs, les sels, 590,000 francs, les sucres, 1,845,000 francs, les postes, 93,000 francs. Il y a diminution sur les contributions indirectes et monopoles, 377,000 francs, les télégraphes, 807,400 francs.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 7 décembre.

On ne prévoit guère d'incidents à propos de l'élection de M. Lafargue, qui doit venir en discussion au début de la séance d'aujourd'hui. La Chambre ne fera probablement que consacrer les conclusions de la commission qui paraissent favorables.

M. Lockroy doit continuer, aussitôt après le vote sur l'élection de Lille, son discours de samedi sur le budget de la marine. Il est probable qu'il occupera toute la fin de la séance d'aujourd'hui.

On prévoit sur cette question des débats plus longs qu'on ne l'avait cru d'abord. Le budget des dépenses ne sera donc pas terminé cette semaine, si l'on tient compte de l'interpellation sur les rapports des Eglises et de l'Etat, qui occupera au moins une séance.

La Chambre ne pourra donc aborder avant les premiers jours de la semaine prochaine, la discussion du budget des recettes qui comprend des questions importantes comme les droits sur les boissons et la réforme des frais de justice, c'est pourquoi le gouvernement va demander à la Chambre, comme nous l'avons annoncé, de siéger deux fois par jour, afin de laisser au Sénat le temps d'examiner le budget sans précipitation. Les députés du département de la Loire vont se réunir pour aviser aux moyens de prendre afin de venir en aide aux victimes du grison de St-Etienne. Une demande de crédits s'élevant à 100,000 francs sera déposée sur le bureau de la Chambre.

LA SÉANCE

Paris, 7 décembre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Mort d'un Député

M. le président annonce la douloureuse nouvelle de la mort de M. Denizot, député de la première circonscription de Poitiers (Vienne), qui avait été pendant de longues années maire de cette ville.

Il fait l'éloge du défunt, qui était estimé et aimé de tous ceux qui l'ont connu, et exerce ses fonctions avec la plus grande modestie.

La Chambre tout entière s'associera à la douleur de la famille. (Très bien ! Très bien !)

La Chambre adopte un projet autorisant la ville de Roanne (Loire), à emprunter une somme de 583,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

L'ÉLECTION LAFARGUE

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 7^e bureau sur l'élection de M. Paul Lafargue dans la 1^{re} circonscription de Lille.

M. le président dit que le bureau conclut à la validation de l'élection.

M. Delpech dit que la minorité était assez importante dans le 7^e bureau pour qu'il paraisse nécessaire d'obtenir de M. Lafargue certains éclaircissements sur sa naissance, sur les raisons qui l'ont amené à ne pas faire son service militaire (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

Si l'élection est validée, l'orateur se réserve de demander à la Chambre la discussion immédiate de la proposition déposée récemment par M. Le Provost de Launay (Très bien ! Très bien !).

M. Ferroul demande à son collègue Lafargue de ne pas répondre, puisqu'il est reconnu Français par la majorité de la commission, et aussi parce qu'il lui paraît dangereux de soulever une question personnelle de l'ordre qu'on a indiqué.

Si l'on persiste, il déposera une demande sur la situation militaire de tous les membres de la Chambre (Mouvement).

M. Gouin, rapporteur, constate qu'il s'agit uniquement de savoir si M. Lafargue est Français, quel qu'il soit, qu'on puisse avoir sur la façon dont l'élus de Lille a compris ses devoirs.

Les électeurs qui l'ont nommé ont su ce qu'ils faisaient ; la question de savoir si M. Lafargue est ou non Français, n'est pas controversée actuellement. Le rapporteur a eu à s'occuper de la question de droit. Pour la question de personne, c'est à M. Lafargue qu'il appartient de s'expliquer (Très bien ! Très bien !).

DISCOURS DE M. LAFARGUE

M. Lafargue déclare s'être mis à la disposition de la commission et il a demandé à être entendu pour se trouver en présence de certaines accusations et y répondre.

Le rapport répond à la seule accusation qui ait été dirigée contre sa nationalité. Né de parents français, l'orateur est venu en France à 9 ans et y a été souvent condamné et candidat. La condition exigée par la loi pour être éligible, le rapport la lui a reconnue ; l'élus pourrait s'en tenir là, mais il tient à s'expliquer sur sa vie antérieure.

En 1863, il était étudiant à Paris ; si on lui avait rendu ses papiers pris en 1871, il aurait probablement pu prouver que son père avait fait les efforts nécessaires pour lui assurer la nationalité française.

S'il avait voulu en 1870, faire comme tant d'autres user de ses relations politiques, il aurait pu aisément ne pas être exposé aux reproches qu'on lui a adressés, de ne pas avoir fait son devoir militaire. M. Ranc, dans un article du *Paris*, du 17 novembre, atteste qu'il avait rempli ses devoirs de Français. Ce n'est que par égard pour l'Assemblée que l'orateur a cru devoir lui donner ces explications.

M. Armand Després dit que pour beaucoup de députés, la qualité de Français de M. Lafargue est douteuse, mais qu'ils entendent respecter le suffrage universel, comme ils l'ont fait dans l'élection de M. Joffroy, ce qui fait qu'ils voteront, quoiqu'opposés à toutes les déclarations de M. Lafargue, la validation de son élection.

LE VOTE

A la majorité de 257 voix contre 27, sur 384 votants, les conclusions du 5^e bureau sont adoptées et M. Lafargue est admis.

LA CATASTROPHE DE ST-ETIENNE

M. Souhet dépose une proposition de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 150,000 francs pour venir en aide aux victimes et aux familles des victimes de la catastrophe du puits de la Manufacture de Saint-Etienne et demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, s'associe à la demande de M. Souhet et demande le renvoi de la proposition à la commission du budget, le gouvernement s'engageant pour les premiers besoins à faire tout ce qui sera nécessaire. (Très bien ! Très bien !)

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Budget de la Marine

La Chambre reprend la discussion du budget de la marine.

M. Lockroy, continuant son discours de samedi, rappelle la comparaison qu'il a établie entre les marines françaises et étrangères, et il maintient que l'organisation de l'Allemagne, notamment, est des plus faibles, et qu'il serait dangereux de se faire des illusions à cet égard.

Ce pays fait des sacrifices constants et particulièrement pour s'assurer des torpilleurs sous-marins. Il y a des sous-marins en service en Portugal, d'ailleurs, aussi bien qu'en Allemagne.

Si on considère l'état de la flotte française dont on veut faire une puissance offensive, on trouve qu'on diffère par sa composition de toutes les flottes étrangères. Le nombre des navires légers et des gros navires y est dans des proportions inverses. Le conseil d'amirauté a cependant le premier récon-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
8 Décembre 1891 (24)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXIV

Aristide Mulot, sans que son visage fut perdu l'aimable sourire qui y était stéréotypé, regardait, un peu étonné, ce visiteur élégant, qui n'avait pas l'air du tout, soit de venir lui offrir une partie de cassonade, soit de venir lui acheter de la melle ou des pruneaux.

— C'est ce monsieur qui désire te parler, répéta du haut de son comptoir seigneurial la majestueuse Léontine.

— Et c'est un entretien particulier que je désirerais avoir avec vous, monsieur Mulot, ajouta aussitôt le visiteur, qui n'était autre que Raymond de Stael.

L'étonnement de Mulot devint de plus en plus apparent ; mais, d'un geste d'accablement, il se contenta de montrer la porte de sa petite salle à manger, au fond de la boutique, en disant : — Si monsieur veut prendre la peine de passer ici, nous serons plus libres pour causer.

Léontine, tout à fait rassurée par la bonne grâce et les bonnes façons de cet inconnu, s'était déjà replongée dans ses chiffres, en pensant :

(1) Reproduction interdite.

— Quand ce jeune homme sera parti, j'en saurai aussi long qu'Aristide sur l'affaire qui l'amène : mon mari n'a pas de secret pour moi.

Déjà les deux interlocuteurs étaient entrés dans la salle à manger, dont, par discrétion, Mulot avait soigneusement fermé la porte.

Là, l'épicière avait offert une chaise à son visiteur, il en avait pris une autre, et, toujours souriant, il attendit.

— Monsieur, commença presque aussitôt Raymond, je ne suis pas connu de vous, — quoique nous nous soyons un peu rencontrés...

— C'est curieux... j'ai bonne mémoire, et cependant je ne me rappelle pas.

— Oh ! vous êtes excusable. Et j'y avait tant de monde ! C'était au château de Larnage, le jour où vous y ramenez triomphalement M. Paul du Chatel.

Mulot sauta sur sa chaise : il était vif comme la poudre, ce petit homme bédonnant.

— A Larnage... Vous êtes des amis de M. Paul... Ah ! s'apercevant, monsieur, je ne vous connais pas encore, mais vous allez me faire l'honneur et le plaisir de trinquer avec moi.

Raymond fit un geste de refus. — Rien du tout. Et puis n'avez pas peur que je vous fasse goûter de celle que je leur vend là-bas dans la boutique. C'est de celle des grandes occasions et vous m'en direz des nouvelles.

Et sans attendre autrement, il alla prendre dans le buffet une bouteille aussi poudreuse qu'on pouvait le souhaiter et deux petits verres.

— Fine champagne 1827... Le président de la République voudrait bien en

avoir tous les jours de celle-là... Mais c'est pour les épiciers et leurs visiteurs.

Il riait aux éclats de sa facétie, il remplissait les deux verres, trinqua dans toutes les règles avec Raymond, but une gorgée, fit claquer sa langue et clignait de l'œil à son partenaire, qui avait aussi dégusté la vieille liqueur :

— Hein !... Vous ne vous attendiez pas à en trouver comme ça au bout du quai de la Râpée.

— En effet, cette eau-de-vie est exquisite.

— Un velours, monsieur, un velours. Et comment va-t-il, monsieur Paul ?

— Fort bien, je l'ai vu hier et voici la lettre qu'il m'a chargée de vous remettre.

Raymond, en effet, avait la veille fait un saut chez son vieil ami pour lui demander de l'introduire auprès de son ancien sauveur.

— Donnez, donnez, monsieur... Ah ! c'étaient de braves gens, ceux-là... Ça a été ma plus belle affaire, et ils en ont été si reconnaissants !

Et, ouvrant rapidement la lettre, Mulot lut à demi-voix :

« Mon brave ami,

« Pouvez-vous faire pour moi mon ami Raymond de Stael, un peu comme vous avez fait pour moi. Il ne s'agit pas de lui précisément, mais de braves gens qui lui sont chers et qui sont victimes, non pas, comme moi, d'une erreur judiciaire, mais d'une erreur populaire, ce qui est parfois tout aussi terrible : Voyez et décidez. »

Suivaient les compliments d'usage pour Mulot et pour la majestueuse Léontine.

L'ancien policier, moins souriant que tout à l'heure — car ce n'est pas le comble de l'agrément, quand on est comme un coq en pâte dans une bonne épicierie, de recommencer à courir les grands chemins en poursuivant des malfaiteurs. L'ancien policier remit la lettre dans son enveloppe et fixant sur Raymond son clair regard :

— Sapristi de sapristi

la construction de navires rapides, de navires destinés à jouer le rôle d'éclaireurs.

Il y a un nombre considérable de navires inutiles au combat dans notre flotte. On a, jusqu'en 1889, continué à construire des navires en bois dont le type est jugé depuis le siège de Sébastopol.

Sur les cuirassés d'escadre, il y en a 6 qui sont en bois ; sur les cuirassés de croisière, 35 ; sur les gardes-côtes, 4 ; sur les croiseurs, 83, tous hors d'état de résister à l'ennemi. L'industrie ordinaire débiterait son vieux matériel. C'est ce que la marine devrait faire. Elle n'a pas su renouveler son outillage et se tenir au niveau des progrès modernes ; elle aurait dû au moins s'efforcer de nous débarrasser des non-valeurs.

On dit qu'on est dans une époque de transformations ; mais c'est là une époque normale. Les transformations se succèdent toujours.

M. le ministre de la guerre ne renouvelait-il pas perpétuellement son outillage ? Pourquoi le ministre de la marine suit-il une autre méthode ?

On s'acharne à construire de gros navires. On va mettre 265 millions dans la construction de cuirassés, sans même arriver à en avoir de supérieurs à ceux des autres nations, comme l'Angleterre et l'Italie, par exemple.

Les cuirassés, en dessous comme en dessus de leur cuirasse, sont vulnérables à l'ennemi, et le filet d'acier qu'on a imaginé pour les protéger ne peut pas toujours leur rendre les services qu'on attend de lui.

N'est-ce pas un peu par routine qu'on poursuit la construction des cuirassés : il y a la routine de la construction, celle du chantier, celle de l'ingénieur.

L'orateur s'élève surtout contre les garde-côtes cuirassés qui n'ont d'utilité qu'un point de vue parlementaire, car on les compte on ne les compte pas, selon qu'on a à répondre au reproche de faire trop ou trop peu de cuirassés.

Quant aux canonnières cuirassées, c'est un type absolument condamné depuis longtemps et cependant on a encore construit le *Sigs* et le *Phlegeton*.

M. le ministre de la marine. — Il y a six ans !

M. Lockroy fait remarquer qu'il s'en prend au ministère et non à la personne du ministre. Il passe ensuite aux croiseurs qui n'atteignent pas la vitesse qu'on attendait à l'étranger, pas plus que les torpilleurs, les contre-torpilleurs et les torpilleurs de haute mer.

Le ministre a voulu armer ce qui était en état d'être armé et a composé ainsi des escadres.

M. Lockroy examine les divisions ainsi établies dans nos grands ports militaires.

Quant aux navires qu'on réserve pour les missions extraordinaires, ils valent le *Dubouche*, qui a mis deux ans pour aller de Cherbourg au Chili. (Exclamations.)

Voilà sur quels navires on fera monter nos marins destinés à périr victimes non des risques qu'ils ont noblement braves, mais de l'incurie administrative. (Applaudissements à gauche.)

M. Lockroy dit que les petites Républiques de l'Amérique du Sud ont des escadres supérieures à nos misérables escadres, incapables d'appuyer les réclamations de nos diplomates.

L'orateur s'élève contre la singulière éducation maritime faite à nos officiers par leur séjour dans les stations navales sur des navires *Good for nothing*, comme disait l'amiral Reveillére.

M. de Mahy. — C'est cet amiral qui disait aussi : « Le monde semble destiné à devenir anglo-saxon et ce sera un bien. » (Mouvements divers.)

M. Lockroy continue en disant qu'un tel état de choses rend nos marins incapables de faire la guerre.

Ce n'est pas tout : Jamais la faveur n'a eu si grande place au ministère de la marine. On a promu un commandement à un officier supérieur à condition qu'il pousse pour aide de camp un jeune officier neveu de quelque personnalité influente au ministère.

M. le ministre. — Je vous défie de citer un nom. Je vous donne ma parole d'honneur que jamais un fait pareil ne s'est produit sous mon ministère.

M. Lockroy déplore que le ministre ignore ce qui se passe dans son département.

L'orateur s'explique ensuite sur le caractère de la guerre maritime moderne ; il rappelle l'abolition de la course en 1853 ; mais on n'a nullement aboli l'attaque contre les ports de commerce et il est à craindre aussi que la guerre de course recommence.

Les fameuses manœuvres de 1889 ont pu nous faire apprécier les dangers auxquels nous sommes exposés.

La Chambre a pas oublié la question posée à ce sujet par M. de Lanesman à l'amiral Krantz. En quelques jours Marseille et Cetté auraient été bombardés deux fois, si c'était été une guerre véritable au lieu de manœuvres.

M. le ministre. — Nous avons pour nous défendre des défenses fixes et des défenses mobiles. Nos défenses fixes sont absolument insuffisantes. Il ne manque rien dans les forts occupés par la guerre mais dans les forts occupés par la marine, il manque des logements pour les hommes et les malades et les cuisines.

Nos canons réunis en batteries offrent une cible à l'ennemi.

Quant à la défense mobile, on voit nos

torpilleurs groupés dans les ports militaires, et le ministre de la marine refuse de leur faire prendre les postes qu'ils devront occuper en temps de guerre.

Les officiers de ces torpilleurs, par suite de cette immobilisation, ne peuvent pas arriver à connaître les côtes qu'ils ont à défendre. Nous ne faisons ni fonctionner nos machines ni exercer nos hommes. Le jour de la déclaration de guerre ce sera trop tard.

Quant à la flotte qui est sur le papier et sur le chantier, elle comprend 63 navires qui figurait dans le devis du budget de 1891 et qui figurent dans le budget de 1892, mais entre les deux devis, l'écart du prix ne va pas à moins de 22 millions.

Il est vrai que le ministre dit qu'il a fait entrer dans ces devis de 1892 les dépenses de l'artillerie et de la torpillerie. Mais ces dépenses ne représentent qu'une somme de 14 millions. Les sommes qui manquent, d'autre part, ont passé en transformations et en réparations. C'est la véritable explication de la différence entre les deux devis, et c'est là où passe l'argent des constructions neuves.

Pour achever 63 bâtiments en chantier, il reste à payer une somme de 187 millions, qu'il faut trouver avant le 1^{er} janvier 1896, époque à laquelle on s'est engagé à avoir tout terminé.

Sur quelles ressources va-t-on les prendre ces 187 millions ? Sur les chapitres 9, 19, 20 des exercices 1892, 93, 94 et 95, et sur les reliquats provenant de la loi de novembre 1889.

On trouverait ainsi exactement 191 millions ; il ne restera donc que 4 millions à attribuer aux constructions neuves, à moins de recourir chaque année à des demandes de crédits supplémentaires qui seront peut-être de 30 à 40 millions par ans.

En présence de la situation de la marine, faut-il désespérer ?

Néanmoins, mais il faut modifier les mœurs et les habitudes de l'administration, si on veut remplacer la France au rang qu'elle doit occuper comme puissance maritime dans le monde. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. CHAUMETTES

M. Chaumettes estime qu'il était temps de passer de la période de critique pure à la période organique. C'est ce qu'a bien compris le rapporteur démissionnaire du budget de la marine, M. Brissot, qui a voulu disparaître, son rapport restant. (Très bien ! Très bien !)

Les budgets des puissances étrangères s'accroissent chaque année et leurs marines présentent des ressources toujours plus considérables, qui sont de nature à éveiller l'attention de tous. Le moment est venu de faire enfin pour la flotte ce qui a été fait pour l'armée de terre. (Très bien ! Très bien !)

Nos crédits de construction doivent être augmentés dans de très fortes proportions, si l'on veut assurer la défense nationale.

Le rapport de l'an dernier a été un véritable cri d'alarme, mais un avertissement salutaire. La France a dépensé pour sa flotte plus que l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche ensemble ; cette flotte est-elle à la hauteur de celles de ces trois puissances réunies ? C'est une question qu'il faut examiner et servir de près.

M. Chaumettes rappelle que les 405 unités navales que nous avons laissées l'Empire se réduisent aujourd'hui à 37, dont plusieurs sont déjà condamnées ; neuf bâtiments seuls peuvent encore rendre quelques services.

La flotte actuelle est une flotte entièrement nouvelle. La cause principale de cette disparition de nos bâtiments est dans ce fait que la plupart de ces navires étaient en bois.

La construction n'a pas été faite en proportion des crédits ; de là un déficit toujours croissant dont on ne peut accuser la marine.

Nous avons construit à meilleur marché que l'Angleterre ; la proportion des dépenses est plus forte que celle des tonnages.

Avec une dépense égale, l'Angleterre aurait produit moins que nous. Elle a produit plus, mais elle dépense plus encore.

On peut faire, d'autre part, une comparaison entre nos dépenses et celles de la triple alliance pour la marine. Elle établit que sur plus de trois milliards de part et d'autre, notre dépense totale l'a emporté de 27 millions. Mais la triple alliance a disposé de sommes supérieures pour les constructions neuves.

Son avantage a été de 227 millions pour ces constructions et ce budget des constructions neuves va toujours croissant en Italie et en Allemagne.

C'est là ce qui explique l'infériorité de notre flotte.

Notre grande faute navale est de n'avoir pas prévu la triple alliance et de nous être endormis sur la supériorité de notre flotte par rapport à la flotte allemande.

Nous n'avons pas assez construit de croiseurs d'escadre, mais notre situation maritime n'est pas aussi critique que l'a dit M. Lockroy. Notre marine a foi dans nos navires comme nous avons foi en elle-même.

L'orateur examine la question du rôle que la marine jouera dans la prochaine guerre. Il se prononce pour la politique offensive maritime.

Pour la rendre possible, il faut un effort, il faut développer nos constructions, il faut 100 millions par an, c'est-à-dire vingt-six de plus qu'actuellement.

Nous serons ainsi mis en garde contre le

péril méditerranéen. C'est au gouvernement qu'il appartient de prendre l'initiative de crédits nouveaux, il peut compter sur la Chambre comme le Parlement anglais invitait naguère l'Assemblée à compter sur lui.

On veut restreindre la capacité de production de nos arsenaux alors qu'il suffirait de les mieux outiller : ce sont là des conceptions négatives dont on a fait justice, entre autres M. Brissot.

L'orateur se prononce aussi contre la suppression des établissements hors des ports, Indret, Ruelle, Guerigny (Très bien ! à droite).

Le prix moyen du cheval-vapeur est moindre que dans l'industrie et la proportion des accidents y est moins élevée.

M. Chaumettes insiste également sur le rôle des arsenaux en temps de guerre ; ce seront les ambulances de notre flotte.

Gardons-nous de ces formules prétendues simplistes, telles que celle de la spéculation des arsenaux. Organisons une école supérieure de la marine, substituons au régime de la faveur celui du mérite, mais ne méconnaissons pas les efforts qui s'accomplissent et qui ne seront féconds qu'en pratiquant vis-à-vis d'un personnel d'élite une franche collaboration. (Très bien !)

Trêve donc aux récriminations ! La France qui veut la paix, mais la paix digne et libre, peut compter sur son armée navale comme elle compte sur son armée de terre. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

DEUX SÉANCES PAR JOUR

M. Godefroy Cavaignac, rapporteur général de la commission du budget, demande deux séances demain pour avancer la discussion du budget.

M. Rouvier, ministre des finances, déclare que le gouvernement appuie la proposition de la commission du budget.

Cette proposition est adoptée.

Demande d'Interpellation

M. le président dit que M. Le Provost de Launay demande à interpeller le ministre des travaux publics sur les motifs du refus qu'il a opposé à la cour des comptes de soumettre à son contrôle le budget spécial des conventions de 1883 avec les compagnies de chemins de fer.

D'accord avec le ministre des travaux publics, la discussion de cette interpellation aura lieu après le budget.

Demain mardi, à 9 heures du matin, séance publique.

La séance est levée à 7 heures moins un quart.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 7 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi concernant la prime d'encouragement à la culture du lin et du chanvre.

M. Lesouef combat les conclusions de la commission tendant à accorder des primes proportionnellement aux surfaces cultivées et demande l'adoption de la solution proposée par le gouvernement et basée d'après la production.

M. Trarieux soutient le projet de la commission, comme devant empêcher plus facilement les fraudes.

M. Cordelet demande de substituer la prime par quantité à la prime par surface cultivée.

Le projet de la commission accordant des primes suivant la surface cultivée est adopté par 210 voix contre 20.

Les numéros 142 et 142 bis (Lins et chanvres) sont votés.

Divers autres chapitres sont ensuite adoptés.

M. Tolain, sur les pâtes de bois, combat les droits établis par la commission et demande l'exemption.

M. Hugo, rapporteur, déclare qu'un très grand nombre de syndicats de papeteriers ont demandé la protection. Du reste, la surcharge qui résultera de ces droits sera pour mille exemplaires d'un grand journal à peine de 0 fr. 30.

M. Dupuy demande l'exemption. L'établissement d'un droit ruinerait notre exportation. L'Allemagne et l'Italie qui avaient établi des droits ont été obligées de les retirer. Les syndicats de la presse parisienne et de la presse départementale et des fabricants de papiers protestent contre ces droits.

M. Tolain insiste pour l'exemption des pâtes mécaniques.

Finalement, le Sénat adopte, par 170 voix contre 105, le projet de la commission frappant de 1 franc 50 au tarif général, et de 1 franc au tarif minimum les pâtes mécaniques et de 2 francs 50 au tarif général, et 2 francs au tarif minimum les pâtes chimiques.

L'Interpellation Dide

M. Dide demande que son interpellation sur l'état des rapports du gouvernement et du Vaucluse soit fixée à mercredi.

M. Fallières supplie le Sénat de ne pas interrompre la discussion des douanes.

Le Sénat décide, par assis et levé, que l'interpellation aura lieu mercredi.

Après l'adoption de quelques numéros du tarif des douanes, la séance est levée.

ETRANGER

La Question Irlandaise

Londres, 7 décembre.

Dans un discours qu'il a prononcé hier à Mago (Irlande), M. Dillon a déclaré, au sujet des propositions de M. Gladstone concernant le « Home rule », que si ces propositions ne sont pas satisfaisantes, il les combattra aussi énergiquement qu'il le pourra, celles des Tories.

Un Mouvement au Brésil

Londres, 7 décembre.

Une dépêche de Rio-Janeiro, du 6 décembre, nous apprend qu'un mouvement a pris naissance hier dans l'état de Rio-Janeiro contre le gouverneur de cet Etat, dont on demande la destitution. Ce fonctionnaire résiste au mouvement, qu'il attribue aux intrigues d'un très petit nombre de mécontents.

Fiançailles Princières

Londres, 7 décembre.

Les fiançailles du duc de Clarence avec sa cousine la princesse Victoria-Mary de Teck ont été annoncées officiellement hier. Le prince et la princesse de Galles ont reçu des télégrammes de félicitations de toutes les têtes couronnées.

Tous les journaux sont unanimes dans l'expression de leur satisfaction au sujet des fiançailles du duc de Clarence avec la princesse Victoria-Mary de Teck, celle-ci étant princesse anglaise d'origine et douée de toutes les belles qualités de sa mère.

LE GRISOU A SAINT-ETIENNE

59 Morts

Saint-Etienne, 7 décembre.

La ville est dans la stupeur. Hier, dimanche, par une belle journée, elle était en fête ; c'était le lendemain de la Sainte-Barbe, de l'inauguration de la Mine aux Mineurs ; on était à la joie et à l'espérance, et aujourd'hui c'est le deuil, c'est la douleur, c'est la consternation.

Ainsi, le malheur ne nous lâche pas, il ne nous fait pas grâce une seule année. Un deuil est à peine fini qu'un autre recommence.

Quand cela cessera-t-il ? On prend toutes les précautions, on aère, on ventile, on fait d'innombrables galeries sur les conseils de la science et le résultat est des hécatombes plus terribles qu'autrefois quand les chantiers étaient restreints, qu'on ne ventilait pas et qu'un homme, vêtu presque comme un capucin, le visage et les mains couvertes, allait brûler le grisou en formation. C'est désespérant !

Certes on viendra en aide aux familles des victimes, mais cela rendra-t-il la vie à tant de malheureux ? Cela fera-t-il oublier à ceux qui les aiment, l'horrible journée.

Il faut avoir vu ces scènes de désolation, pour comprendre une telle infortune.

L'aspect du puits est lugubre : la foule l'entoure, contenue par les troupes et la gendarmerie ; des cris de douleur retentissent. Des femmes, des enfants, des hommes même pleurent qui leurs maris, qui leurs pères, leurs frères attendant dans une angoisse inexprimable.

Sur le carreau de la mine sont les autorités, les ingénieurs, les ouvriers allant héroïquement au sauvetage, espérant toujours arracher quelques victimes à la mort.

L'aspect du puits a été toute la nuit terrible, avec la remontée lente des cadavres, leur alignement à la lampisterie avant le transport à l'hôpital.

Ce sont là des scènes inoubliables pour ceux qui y ont assisté.

Le sentiment qui régnait ici est de l'indignation et de la colère contre cette implacable fatalité, contre la stupidité aveugle de ce fléau devant lequel on est, en somme, toujours impuissant.

Les évanés, les ingénieurs sont déçus, ne savent, comme on dit, à quels saints se vouer.

Tout ce qui peut se dire jusqu'à présent sur les causes de la catastrophe, ne repose sur aucun fondement sérieux et n'a pas d'autre importance que celle de bruits circulants et de racontars.

Hier, dans l'effolement et la consternation générale, au milieu des cris déchirants des femmes qui assaillaient les abords, et la confusion des ordres rapidement donnés et mal compris, les nouvelles les plus contraires se répandaient.

Dans une affaire d'incendie volontaire, l'accusé avait été acquitté ; remis en liberté immédiatement après le verdict, il sortait des assises et se trouvait un peu décontenancé dans la salle des Pas-Perdus, remerciant son défenseur, mais ne sachant où aller manger (les émotions creusent) ni se loger. Heureusement que son avocat, qui avait appris à bien connaître son client et voyait ses préoccupations qu'il n'osait avouer (il lui avait sans doute déjà avoué tant de choses) l'avocat vint à son secours et fit ce que le jury de la Seine a enfin compris qu'il eût dû faire à la mission de faire. Le soir même, l'acquéitté rejoignait sa famille, et il faudrait que ce fut un criminel bien endurci, qu'il eût bien mauvais cœur pour ne pas bénir deux fois son bienfaiteur.

Mais le jury, malheureusement, ignore cet acte charitable, car le surlendemain, dans une affaire d'attentat à la pudeur, l'acquéitté encore un des clients de ce bienfaiteur ; je ne dirai pas que c'était trop d'honneur, l'avocat le méritait bien, mais c'était trop de charges ! Ce nouvel acquitté était dans les mêmes conditions que le précédent client ; bien plus, il avait sept enfants qui l'attendaient au logis. Mais si la situation était plus intéressante encore, le porte-monnaie du défendeur se vidait de plus en plus. Vous devez bien comprendre que si les affaires d'assises rapportent de cette façon aux stagiaires, ils ne doivent pas s'enrichir. Aussi, malgré son bon cœur, l'avocat ne pouvait pas faire pour celui-ci autant qu'il avait fait pour son précédent client. Il lui mit dans la main sa petite obole et fut imité par les confrères qui se trouvaient là et par quelques curieux.

— Ah ! que l'on me pardonne de faire ainsi l'éloge justement mérité des avocats,

dictoires circulaient sur le nombre des morts et des ouvriers sauvés.

Aujourd'hui, il est possible de connaître plus exactement la vérité et d'apprécier les effets épouvantables de la catastrophe.

Comme je vous l'ai dit, 63 mineurs étaient descendus du puits de la Manufacture, siège de l'explosion. Trois seulement, — au lieu de dix-huit comme on l'a dit tout d'abord et comme tous les journaux le répètent ce matin, — étaient descendus du puits de la Pompe qui communiquait avec le premier et trois autres par le puits de l'Abattoir.

Il y avait donc, au total, 60 ouvriers dans la mine où l'explosion s'est produite.

Sept ont été sauvés : trois au puits de la Manufacture et quatre aux deux autres puits. Ces derniers ont pu s'échapper par le puits Neyron qui se trouve en communication avec les précédents.

C'est une première erreur qu'on a provoquée hier. On avait dit que dix-huit ouvriers étaient descendus du puits de la Pompe, au lieu de trois ; on a soutenu ensuite que quatorze avaient été sauvés.

Mais le nombre des morts reste le même que celui que je vous ai indiqué : 60 ouvriers ont péri, dans le puits de la Manufacture, auxquels il faut joindre les deux victimes du puits de la Pompe.

Au total : 62 morts et 7 ouvriers sauvés. Tels sont les chiffres exacts.

Voici les noms des ouvriers sauvés. Trois travaillaient au puits de la Pompe et ont été réchappés de ce puits. Ce sont :

Jean Garnier, Pierre Mortier, Joseph Nicolas. Les autres appartiennent au puits de la Pompe. Ils se nomment : Dubouchet, Celler, Paris et Montméat.

La Reconnaissance des cadavres

A une heure et demie, ce matin, on commence à remonter les cadavres. Les lueurs rougeâtres qui éclairaient cette scène de désolation ; la silhouette indistincte du puits qui fume et gémît dans la nuit noire ; les sons de la cloche qui donne le signal de la descente et de l'arrivée de la cage aux mécaniciens ; la masse confuse et grouillante qui se presse à l'entour du puits contemplant une compagnie de soldats dont la consigne est inflexible ; ce spectacle est d'une horrible grandeur, et ce cadre d'un sinistre lugubre s'adapte à l'étendue de la catastrophe.

Partout, c'est la consternation et la terreur ; partout aussi c'est le dévouement et parfois l'héroïsme, toujours le devoir !

MM. Lépine, préfet de la Loire ; Girodet, député, maire de Saint-Etienne ; Hostaing, secrétaire général de la préfecture ; le docteur Satugienki se tiennent vers la recette supérieure du puits de la Manufacture.

Deux élèves de l'école des mines sont tout d'abord descendus dans le puits pour rechercher les cadavres. Ce sont MM. Paul Fontaine et Poizat dont le dévouement et le zèle infatigable méritent d'être signalés.

Tout à coup, la cloche annonce le retour de la cage. C'est le premier cadavre qu'on remonte, il est aussitôt reconnu à la lampisterie où il est transporté : c'est celui du mineur Claudius Poncory, demeurant au Vieux-Soleil, maison Frappa, marié depuis un mois seulement.

Et jusqu'à neuf heures du matin, la lugubre opération se continue sans interruption, trente cadavres ont été remontés. Ils sont d'abord portés à la lampisterie où viennent les reconnaître parents et amis, puis à l'hôpital du Soleil. Des voitures d'ambulances réglementaires ou de la Croix-Rouge, servent à ce transport funèbre.

Douze mineurs, des premiers retirés, ont été reconnus à la lampisterie ; sept à l'hôpital.

LA JOURNÉE D'HIER

Saint-Etienne, 7 décembre.

La remontée des cadavres a repris à midi. Vingt-un nouveaux morts sont retirés de la mine. Il y en a encore 13.

Il y a en tout, maintenant, 35 cadavres reconnus.

Voici quel est l'apau reconstituer M. Girardier, commissaire de police, l'état-civil approximatif de douze morts retirés les premiers de la mine et reconnus à la lampisterie :

N° 1. Claudius Poncory, demeurant au Vieux-Soleil, maison Frappa, marié depuis un mois, sans enfants.

N° 6. Auguste Penel, 28 ans, reconnu par son frère, demeurant rue de la Liberté, maison Argaud.

N° 7. Darlet, sous gouverneur, demeurant au Vieux-Soleil, maison Frappa, veuf, sans enfants, reconnu par de nombreuses personnes.

N° 10. Jacques Exbrayat, célibataire, demeurant au Marais, maison Bessière.

N° 15. Pierre Farisier, dit le *Préd*, marié, reconnu par le chef lampiste.

N° 18. Joseph Meyret, âgé de 28 ans, marié à Joséphine Bayle, père de trois enfants, dont l'un a 9 ans et les deux autres, âgés de un an sont jumeaux, demeurant au Soleil, maison Labasse, reconnu par son frère.

Jean-Pierre Vigier, 37 ans, né à Saint-Voy, demeurant 55, rue de la Montat, marié à Jeanne Manneval, deux enfants de 12 et 9 ans.

Ferdinand Reboul, 28 ans, rue de la Montat, 76, marié, a un enfant d'un mois.

Marius Lestré, 37 ans, né à Saint-Genis-Lachamps (Ardèche), demeurant rue de la Montat, 46, marié à Rosalie Chalançon, père d'un enfant de 5 ans.

Pierre Tessier, 28 ans, demeurant au Gros, maison Rochetaillé, célibataire.

Philibert Chauma, 40 ans, né à Saint-Etienne, demeurant rue Garibaldi, 2, marié à Jeanne Voutat, père de quatre enfants de 14, 11, 9 et 7 ans.

Romain Baconnie, 25 ans, né à Privas (Ardèche), demeurant rue Lebon, 13.

Les blessés

Les trois mineurs qui ont pu sortir du puits de la Manufacture vivants, Garnier, Nicolas et Morizon, ont reçu de douloureuses blessures. Ils sont soignés à l'hôpital du Soleil. Ce matin, M. Lépine, préfet de la Loire, accompagné de M. Roustaing, secrétaire général, leur a fait une visite.

Dépêche présidentielle

M. Lépine, préfet de la Loire, a reçu la dépêche suivante :

Jean Duverger, 46 ans, à la Verrerie; Colomb, 28 ans, route de Saint-Chamond, 6; Lomb, 28 ans, rue de Montell, 43; Pierre Torrent, 39 ans, rue de Montell, 43; Henri Brugère, 34 ans, au Petit-Cabaret; Jacques Vinet, 34 ans, au puits de la Manufacture; Antoine Girardin, 25 ans, à la Verrerie; Broutis, Antoine Véral; Besset, célibataire, rue Neyron; Marius Lestré.

Saint-Etienne, minuit.

Il y a maintenant cinquante-six cadavres, retirés de la mine dont 43 reconnus.

Voici les noms des dernières victimes : Mermin, 19 ans, rue du Châlet; Jouve, 44 ans, rue de la Liberté; Louis Monard, 35 ans; Auguste Sordani, 27 ans, rue Tiblier; Verne, 44; Joseph Roméas, 32 ans, rue du Solali, maison Courbon; Léopold Gounon, 25 ans; Ribes et Loyan.

Vérification faite, le nombre des morts est de 59. C'est à peu près celui que l'Echo de Lyon a donné dès la première heure.

Toutes les erreurs proviennent de ce qu'on avait porté comme descendus des ouvriers qui n'étaient pas descendus.

Je viens de voir M. Castelnaud à ce sujet, il m'a dit que les autres cadavres ne pouvaient pas être montés avant deux ou trois jours.

Travaux de déblaiement

Quarante-deux chevaux ont été carbonisés, vingt-sept dans le puits de la Manufacture, et quinze dans celui de la Pompe.

Ils seront remontés dans la nuit. De magnifiques couronnes sont commandées pour la cérémonie de demain.

On remarque spécialement celle offerte par le conseil municipal.

PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout acheteur de l'ECHO DE LYON, à Lyon, doit se faire délivrer GRATUITEMENT la 1^{re} livraison illustrée, sous couverture, de

L'ARMÉE DE LA LOIRE

Relation anecdotique de la campagne 1870-71

GRENET

Chaque livraison contient 8 pages de texte et une gravure en chromo-typographie et se vend 10 centimes.

Il paraît deux livraisons par semaine et une série de cinq livraisons à 50 centimes tous les quinze jours.

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Dépôt chez EVRARD, libraire, 23, rue Thomassin.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Fêtes et banquets. — La ville de Villefranche était hier, 6 décembre, en liesse; deux banquets réunissaient de nombreux convives à l'hôtel de l'Ecu de France, tenu par M. Solet.

1^{re} La fanfare des Pompiers avec ses nombreux membres honoraires.

2^e La compagnie des sapeurs-pompiers avec ses invités des communes voisines.

La plus franche harmonie n'a cessé de régner dans ces deux grandes agapes et la séparation des sociétés a eu lieu avec promesse de se revoir bientôt.

AIN

Beynost. — Fêtes des pompiers. — Hier la compagnie de sapeurs-pompiers et la fanfare de notre localité célébraient ensemble leur fête annuelle.

Après un défilé, un banquet a eu lieu chez M. Martin.

Nous remarquons à la table d'honneur, M. André, maire et président de la fanfare, Vignat, lieutenant des pompiers.

La fanfare, sous la direction de M. Faubert, a mérité une véritable ovation après le brillant concert terminé par la Marseillaise et l'hymne russe.

An dessert les toasts et les chansons ont mit le comble à l'entrain et le soir la population tout entière venait assister au bal charmant qui terminait cette belle journée.

Neyron. — Fête. — Hier avait lieu la fête de la société de secours mutuels de notre localité. Un splendide banquet dont le service fut le plus grand honneur au restaurant Abrit, réunissait toutes les nobilités de la commune. Au dessert plusieurs toasts ont été couverts de bravos ainsi que les chansonnettes et chants patriotiques qui ont suivi.

Le soir, un bal, auquel toute la jeunesse prenait part, terminait joyeusement cette fête.

LOIRE

Roanne. — Incendie. — Cette nuit, vers minuit, un incendie s'est déclaré rue du Jardin-Botanique, dans la maison de M. Chélat, rentier.

Le feu a pris naissance dans une pièce servant de débarras au sieur Thevenin, cafetier.

Cet appartement est situé entre la cuisine et la salle du café; le feu s'est communiqué à ces deux pièces qui ont été fortement endommagées.

L'alarme a été donnée par les voisins, et à une heure 1/2 le feu a été éteint.

Les pertes, pour le sieur Thevenin, s'élèvent à 2,500 fr. couvertes par l'assurance le Phénix.

— Bal de la métallurgie. — Hier a eu lieu, salle de Venise, le bal de la métallurgie.

Une quête a produit la somme de 21 fr. 20, répartie entre le Bureau de bienfaisance et le Sou des écoles.

Rive-de-Gier. — Banquet. — Des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers se sont réunis, hier, à l'hôtel du Nord, dans un banquet intime.

La présidence de cette fête a été donnée à M. Jullien, ingénieur de la traction à la compagnie P.-L.-M.

Des toasts ont été portés à M. le président de la République et à M. de la Rochefoucauld-Liancourt, fondateur de ces écoles.

— Société colombophile. — Les membres de la société colombophile des pigeons messagers de notre ville se sont réunis, hier, au siège social de la société, café veuve Parret, rue de la République, il a été procédé à la vérification des comptes, et au renouvellement de la commission; ont été nommés : MM. Marius Bouchard, liquoris; président; Rey, vice-président; Galmiche, trésorier; Brun, secrétaire.

— Collecte. — Dans une réunion qui a eu lieu hier, dans la salle de la Rotonde, les verriers de notre ville ont fait une collecte au profit de leurs collègues grévistes de Lyon et de Givors. Elle a produit la somme de 17 fr. 85.

— Caisse d'épargne. — Dans ses séances des 4 et 6 décembre, présides par M. Joanny Marcoux et Cransac, la caisse d'é-

pargne a effectué : 97 versements dont dix nouveaux 25.484 fr.; 55 remboursements dont onze pour solde 23,735 fr. 51.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 7 décembre, 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 769. — Température : + 10°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 13°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 6°.

Situation générale. — Le baromètre est en hausse rapide sur tout le continent, et la zone des basses pressions qui couvrait le nord de l'Europe gagne le sud. Les vents du large dominent en France et la température est douce. La mer reste houleuse sur nos côtes.

Dernière heure. — Les pressions se relèvent de 1 millimètre à Brest et de 8 millimètres à Valence. A Boulogne, le baromètre est à 765 et à Bordeaux 771.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps doux, vents des régions ouest.

Le soir, à 8 heures, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

M. Rivaud, préfet du Rhône, est parti avant-hier, pour Paris. Il se rend auprès de M. Rivaud, qui, atteinte de l'influenza, se trouve très fatiguée.

L'absence du préfet du Rhône se prolongera pendant toute la semaine.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Chariot, né Clermont, épouse de M. Chariot, capitaine d'infanterie en retraite.

Les obsèques auront lieu mercredi, à 10 heures 3/4. On se réunira au domicile mortuaire, 133, avenue de Saxe.

Nous adressons nos compliments de condoléance à la famille de M. Chariot et tout particulièrement à M. Clermont.

La blessure que M. Bouvagnet s'est faite au poignet, samedi dernier, commence à se cicatriser. L'état général du malade est aussi satisfaisant que possible, et à moins de complications qui, nous l'espérons, ne se produiront pas, le secrétaire général pour la police pourra, la semaine prochaine, reprendre ses occupations.

Le concours médical du bureau de Bienfaisance de Lyon vient de se terminer, après de brillantes épreuves, par la nomination de MM. les docteurs Dolard, Rossignaux, Vincent, comme médecins titulaires; Bret et Chaballier, comme médecins suppléants.

La « Jean-Sébastien Bach » : Intéressante séance de musique classique, donnée avant-hier à la Salle philharmonique par la jeune société La « Jean-Sébastien Bach ».

Le public y a pris un vrai plaisir. MM. A. Convent, Rinuccini, P. et A. Bedetti, ont rendu avec ensemble et avec énergie le quatuor de Tchaikowsky. M. Convent et M. Rinuccini ont été fort applaudis dans la première sonate de Mozart, qu'ils ont interprétée avec une virtuosité remarquable. Voilà un excellent début pour la « J.-S. Bach », qui va contribuer à propager dans notre ville le goût délicat si répandu de la musique des grands maîtres.

M. Duret, en congé, est nommée adjointe titulaire à St-Christophe.

M. Dufour, de St-Bonnet-des-Bruyères, est nommé à Lacenas, en remplacement de M. Juge, décédé.

M. Chaillat, adjoint à Villefranche, est nommé à St-Bonnet-des-Bruyères.

M. Arnould, adjoint à Fleurie, est nommée directrice de l'école de Fleurie, en remplacement de M. Décombe, décédé.

Un oubli de notre collaborateur chargé du compte rendu des obsèques du regretté M. Pierron nous a fait omettre la présence, aux funérailles, de M. Clapot, conseiller général, président des Enfants du Rhône.

Cet oubli était d'autant plus regrettable que M. Pierron était vice-président de cette société, et que M. Clapot avait tenu à être à la tête de la délégation qui apportait sur la tombe du défunt une magnifique couronne.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Etienne Marcel ».

Il y a treize ans qu'Etienne Marcel, sous la direction Aimé Gros, a été joué avec un assez vif succès. La pièce était supérieure-

ment monté, décors, costumes, musique, tout était neuf; et puis nous en avions la primeur. C'était le premier essai de décentralisation artistique tenté à Lyon. Cela précédait Sigurd, Aida, Lohengrin, on mit une sorte de coquetterie à faire réussir cette œuvre lyonnaise. — Je crois même me rappeler qu'on cria un peu vite au chef-d'œuvre.

Tout au moins proclama-t-on la nouveauté, la hardiesse, le modernisme d'Etienne Marcel ! — Je suppose que la vérité n'était pas tout à fait là.

Depuis, en effet, l'œuvre a été essayée sur plusieurs théâtres.

En province ou à Paris elle n'a plus retrouvé un succès d'estime, celui qui s'adresse à la musique habile, bien faite, mais dont la science et l'adresse ne s'accompagnent par toujours de beaucoup d'intérêt.

Et puis, les intrigues de la politique ne sont pas de mise au théâtre lyrique. Un héros qui conspire, qui fait des traités d'alliance, soit avec un roi, soit avec un prince, qui trahit l'un au profit de l'autre, qui ressemble à Cromwell ou à Etienne Marcel, ce héros-là peut être dramatique — il n'est pas lyrique. L'opéra s'accompagne de sentiments, de passions, et non de diplomatiques combinaisons.

Et puis Etienne Marcel finit mal, dans les incertitudes de la fin d'un ambitieux dévot, — et ce ne sont pas les fanfares de la fin qui réveillent l'enthousiasme.

Le public, d'ailleurs, s'était méfié — et abstenu. Il n'y avait pas beaucoup de monde en bas, personne en haut. Les rares spectateurs qui s'ennuyaient le long de ces quatre actes

ont unanimement trouvé que cette musique-là manquait de sincérité, qu'elle portait tantôt l'estampille italienne, tantôt l'estampille allemande — jamais celle que Saint-Saëns a su imprimer, si personnelle, dans Samson et Dalila.

Et puis, qu'il y a donc là de mesures et de mesures pour dire peu de choses, — quand ce n'est pas pour ne rien dire du tout.

Sortez d'Etienne Marcel un joli air de femme au 3^e tableau, un duo qui commence par une phrase ravissante et qui finit par des banalités de facture, un trio entre Etienne Marcel, Robert et Béatrix — trio qu'on croirait écrit par Verdi, mais qui a une certaine envolée, — puis, au 4^e tableau, un ou deux airs de ballet et un finale écrit, lui, à la façon de ceux de Donizetti, — et vous vous apercevez que tout le reste n'est que du remplissage adroit mais simplement bruyant. — En vérité, c'est là peu de bagage pour assurer le succès.

L'interprétation leur était froide et languissante, grâce surtout à la mollesse de M. Janssen, qui a une jolie voie, mais qui joue le drame en somnolence.

Aussi, malgré le talent de Massart, de Noté et de Bourgeois, le succès, malgré la bonne volonté de la critique officielle et de la critique officieuse, n'a-t-il pu se mettre de la partie.

Jusqu'au ballet, qui n'était pas assez su, et dont les costumes, mis à toutes sautes chaque fois que la direction a pu s'en servir pour masquer ceux qui lui faisaient défaut, sont maintenant fripés et malpropres à faire peur. Il y a eu surtout une certaine entrée de femmes vertes en guenilles qui a été lamentable. Quand on se rappelle l'ancien ballet, si pimpant, si coquet, si riant aux yeux !

Quand on se rappelle Plançon, si intéressant dans le rôle d'Eustache, qui passe maintenant inaperçu... et Degrave qui donnait au moins de l'allure à Clermont... et Amélie Luigini, si originale sous le pourpoint du dauphin et qui, elle, ne râlait pas sur toutes les notes graves comme M. Bossi... Mais où est le théâtre d'antan ?

P. B.

LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Villeurbanne. — Délégués : MM. Voyant, Barnoud, Raveyran, Pascal, Bressat, Gelas, Duret, Marmontier, Bert, Berjon, Flachet, Bornay.

Suppléants : MM. Métrol, Pêcheux, Gibon. La Demi-Lune. — Délégués : Lambert, Poizat, Lespinasse, Cherut, Colas, Piégay. Morvant. — Délégués : MM. Chapuis, Peillon, Laurent Besson.

Suppléant : P. Duchamp. Charbonnières. — Délégués : Docteur Girard, Charbonnier.

Suppléant : M. Thibaudier.

Givors. — Délégués : MM. Quéant, Baudrand, Champin, Martinot, Rochat, Peillon, Koch, Desgranges, Digonet, Grand, Brossette, Nezière.

Suppléants : MM. Achard, Besson, Gelle. Ecullly. — Délégués : MM. Bizet, Volard, Pierre Humbert, Jacques Orset, Brun, Crozier.

Suppléants : MM. Gollard, Nicolas Humbert.

L'Arbresle. — Délégués : MM. Dupuis, Chapet, Chanron, Trévoux, Pignard, Allagrela.

Suppléants : MM. Dessainjean, Rivière, Marcel.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 8 décembre, 342^e jour de l'année.

Nouvelle lune le 1^{er} décembre; premier quartier le 8.

Soleil : lever, 7 h. 42; coucher, 4 h. 0.

Grave accident. — Pendant une manœuvre en gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, le sieur Paul Derbaze, 30 ans, homme d'équipe, a eu le talon du pied droit pris entre deux rails. A ce moment un wagon arrivait dans le même sens; et malgré ses efforts l'employé ne put se sauver à temps.

Quand on l'a relevé, il avait la jambe gauche fracturée et le pied droit horriblement broyé.

Sur l'avis du docteur Rondet, de Neuville, qui lui a donné les premiers soins, Derbaze a été amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Les dangers du pétrole. — Les personnes qui font usage de ce commodity, mais trop inflammable liquide, ne sauraient prendre trop de précautions en s'en servant.

Chaque jour nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier.

A 5 heures du matin, madame Roustan, (demeurant rue Duguesclin, granaissait une lampe à pétrole ayant une bougie allumée à la main.

Tout à coup le feu se communiqua au liquide, la lampe fit explosion, et quelques gouttes de pétrole enflammé jaillirent au visage de Mme Roustan.

Plusieurs personnes entendant des cris accoururent aussitôt, et réussirent à éteindre le feu qui commençait à se communiquer aux vêtements de la pauvre femme.

Les brûlures qu'elle a reçues sont sans importance et nécessiteront seulement quelques jours de repos.

Carriole volée. — Le 5 décembre, M. Louis Blanc, marchand de caisses d'emballage, rue Paul-Bert, 19, avait loué une carriole à bras à M. Collat, charron, rue Bonnetoy, 2.

Profitant d'une absence de M. Blanc, un voleur inconnu emmena la carriole et malgré d'actives recherches on n'avait pu retrouver la trace du coupable.

Or, hier, en apercevant en face du numéro 7 de la place des Terreaux, la voiture qu'il cherchait depuis avant-hier.

Une surveillance fut organisée, mais le voleur, flairant sans doute le piège, ne revint pas prendre la carriole, de sorte que M. Blanc est rentré en possession de son bien sans savoir qui le lui avait volé.

Gardiens de la paix frappés. — On a amené la nuit dernière, à la Permanence, les nommés Nicolas Claude, âgé de 26 ans, manœuvre; François Ducreux, 24 ans, corroyeur, demeurant ensemble avenue des Saules, à Oullins, et Claudius Jargot, 20 ans, tanneur, rue du Petit-Perron, à Pierre-Bénite.

Ces trois individus faisaient un tel tapage, rue Saint-Sébastien-Gryphe et rue Montesquieu, que deux agents du poste du cours Gambetta durent intervenir.

L'uniforme des gardiens de la paix eut le don d'exaspérer les trois ivrognes, et après de grossières injures, ils tombèrent à bras raccourcis sur les agents.

Néanmoins, ces derniers eurent raison de leurs agresseurs qui ont été écroués.

Au appris depuis que, dans la soirée, ils avaient brutalement frappé, rue Montes-

quien, deux paisibles passants. Une dame a été également victime de la brutalité de ces tristes individus.

Jambe fracturée. — Hier soir, à quatre heures, Mme Magnin, demeurant rue de la Part-Dieu, 5, s'est fracturée la jambe droite en tombant de sa hauteur dans son appartement.

M. Magnin était absent en ce moment; fort heureusement, un voisin, M. Fouilloux, entendit les plaintes de la blessée, il fut quérir le docteur Trévoux qui donna les soins nécessaires à Mme Magnin.

A l'Hôtel-Dieu. — Des gardiens de la paix ont trouvé couché sur le trottoir de la rue Dubois, le sieur C. B., 51 ans.

Ce pauvre homme qui souffre cruellement d'une hernie, ne pouvait faire un pas. A une heure du matin, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Quarrelle. — Le sieur B. K., forgeron, rue de Vanban, et A. J., tisseur, se sont pris de querelle à propos d'une affaire d'intérêt. Au cours de la discussion, B. s'empara d'un couteau; sa mère voulut s'interposer et mettre fin à la querelle. En étreignant son fils, elle a été blessée au pouce de la main droite, mais la blessure n'est pas grave.

Tentative de suicide. — A la suite de rancœurs plus ou moins fantaisistes des commères de quartier, la demoiselle Annette V., 18 ans, demeurant chez sa tante, rue de Béarn, a tenté de se suicider en se jetant dans le Rhône, du haut du bas-pont, quai Claude-Bernard.

Fort heureusement, sa tante avait suivi de loin la jeune désespérée et, aidée d'un garçon d'une plate voisine, elle a pu la retirer avant qu'elle ne fût entraînée par le courant.

Coup de revolver. — On a amené hier soir, à l'Hôtel-Dieu, le sieur Claudius Bery, 41 ans, de Feyzin (Isère).

Dans la soirée de dimanche, il a été assailli par un de ses amis qui, à brûle-pourpoint, sans motif aucun lui a tiré un coup de revolver.

La balle lui a brisé deux dents et a endommagé l'os maxillaire.

L'état du blessé n'est pas grave.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi 8 décembre, Le Maître de Forges, drame en 5 actes, par Ohnet. Les Dominos roses, vaudeville en 3 actes. Rideau à 8 h.

Demain mercredi, L'Abbé Constantin, pièce en 3 actes, de M. H. Cécilien, de P. Decourcelle. Les Dominos roses.

Jeudi prochain, Les Martyrs de Strasbourg ou l'Alsace en 1870.

Théâtre-Bellecour. — Il faudrait tout citer pour être véritable lorsqu'on parle des scènes à grand effet dans Orphée aux Enfers; en effet, depuis l'entrée du conseil municipal au premier acte, jusqu'à l'apothéose finale, chaque acte excite le feu d'artifice, enlève les braves chœurs de toute la salle. Chabaud, Nigri, Bellard, luttent de verve et de brio pour le rôle comique; MM. Thibault, Edeline, Bellard, Monbars, luttent de grâce et déploient les charmes de leur talent de chanteuses; les autres rôles ne le cèdent pas à leurs chœurs de file et jusqu'aux chœurs et à la direction tout est irréprochable; aussi le public accourent-il en foule pour se régaler de ce spectacle sans pareil.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de dix heures du matin à sept heures du soir, sous le porche du théâtre.

Le Dauphiné. — L'avis de l'heure des funérailles de Monsieur le professeur Léon Tripiér, ayant été connu très tard, l'administration de l'association n'a pu faire parvenir individuellement des lettres de faire part.

Fédération des classes laborieuses et républicaines du Rhône (siège social, quai de la Charité, 2). — Réunion ce soir mardi, à 8 heures, de toutes les sections adhérentes dans leurs locaux respectifs.

La commission exécutive du groupe central profite de l'occasion qui lui est offerte pour déclarer qu'elle n'a absolument rien de commun avec la société générale de protection des classes laborieuses dont le siège est cours Lafayette, et qui est l'organisation de la conférence du palais de la Bourse avec le concours de M. Ravarin. L'élu des réactionnaires du V^e canton. Ce sont les protestations que la commission a reçues contre cette conférence qui l'obligent à faire cette déclaration.

Malte. — On signale l'arrivée de la Nouvelle portant un chargement complet de thé de provenance japonaise.

Le Passe-Temps de cette semaine donne le portrait de M. Melba de l'Opéra, dont le procès en divorce fait actuellement tant de bruit.

Le Passe-Temps se trouve dans les kiosques : Prix, 15 centimes.

FUNÉRAILLES

Les amis et connaissances des familles Chariot, Clermont et Desailly, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de :

Madame Auguste CHARLOT, née Marie CLERMONT

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, 9 décembre courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, avenue de Saxe, 133, pour se rendre à l'église St-Pothin et de là au cimetière de la Guillotière.

Les amis et connaissances des familles Tripiér Sarrazin et Cohendy qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de :

Monsieur Léon TRIPIER

Professeur à la Faculté de médecine et à l'Ecole des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi, 8 décembre courant, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, place des Cordeliers, 5, pour se rendre au cimetière de Sainte-Foy-Lyon.

Des voitures stationneront au pied de la montée de Choulans.

Arbre de Noël des Alsaciens-Lorrains

L'Association Alsacienne-Lorraine, ancienne Société de secours Alsacienne-Lorraine de Lyon, donnera sa fête de l'Arbre de Noël, le 25 décembre, à 1 h. 1/2, dans la grande salle du palais de la Bourse, avec le concours d'une musique militaire, d'artistes du Grand-Théâtre, du Conservatoire, etc.

Un sapin, de belle venue et étincelant de lumières, chargé de jouets et d'ornements, dominera de toute sa hauteur le monceau de cadeaux destinés aux 500 enfants originaires de l'Alsace-Lorraine.

Le conseil d'administration de l'Association Alsacienne-Lorraine et le comité des Dames patronesses adressent un pressant et chaleureux appel à tous les cœurs généreux et compatissants en faveur de la fête de l'Arbre de Noël, manifestation touchante de charité et de patriotisme. Pas de fête, sans argent ! Que chacun donne donc, suivant ses moyens,

de l'argent, des vêtements, des livres, des jouets, etc.; si minime que soit l'offrande, elle sera reçue avec reconnaissance.

Des cartes d'entrée, pour assister à la fête, seront remises au donateurs.

Prière d'envoyer les dons en argent ou en nature, soit au siège de la Société, rue Delandine, 6, soit aux dames patronesses, savoir :

M^{mes} Chenest, rue Victor

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS

Premier arrondissement. — Elie Lyant, s. p., 69 ans, rue Ozanam, 20, f. 9. — Georges Guillot, comptable, 58 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 110, f. 11 h. — Victorine Denoyet, 20 ans, rue des Capucins, 6, f. 1 h.

Deuxième arrondissement. — Léon Tripiet, docteur-médecin, 43 ans, place des Cordeliers, 5, f. 10 h. — Epoque Dubayle, née Julien, s. p., 42 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h.

Troisième arrondissement. — Henriette Ducourt, 1 an, rue Sainte-Jeanne, 4, f. 7 h. — Jean Mayer, manœuvre, 52 ans, rue des Asperges, 45, f. 9 h. — Louise Garçon, 2 ans, rue Passet, 10, f. 11 h. — Villarette, marchand de bois, 24 ans, rue Chaponnay, 109, f. 1 h. — Jean Baron, épicière, 64 ans, rue Paul-Bert, 125, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Joannès Grandjard, apprêteur, 23 ans, rue de Nuits, 7-9, f. 1 h. s. — André Sordet, tisseur, 67 ans, rue d'Austerlitz, 22, f. 3 h. — Claude Lanchy, tisseur, 53 ans, place de la Croix-Rousse, 22, f. 7 h. — Epoque Jallat, née Gauthier, jardinière, 59 ans, Hôtel, f. 9 h. — Veuve Naquin, née Métral, sans profession, 65 ans, Grande-Rue de Cuire, 45, f. 11 h.

Cinquième arrondissement. — Nant.

Sixième arrondissement. — Julie Roumezi, domestique, 24 ans, Cours Morand, 47, f. 7 h. — Joseph Bossu, rentier, 64 ans, place des Hospices, 13, f. 9 h. — Epoque Vasseur, née Pahud, ménagère, 74 ans, rue Moncey, 141, f. 11 h.

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Du 7 Décembre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	95 65	Crédit Lyonnais	786 25
4 1/2 1882	95 95	Mobilier Espagnol	...
4 1/2 1883	95 95	B. Pays Hongrois	...
4 1/2 1884	95 95	Banque d'Espagne	...
4 1/2 1885	95 95	Banque d'Autriche	...
4 1/2 1886	95 95	Banque d'Italie	...
4 1/2 1887	95 95	Banque de Portugal	...
4 1/2 1888	95 95	Banque de Russie	...
4 1/2 1889	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1890	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1891	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1892	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1893	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1894	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1895	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1896	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1897	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1898	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1899	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1900	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1901	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1902	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1903	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1904	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1905	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1906	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1907	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1908	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1909	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1910	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1911	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1912	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1913	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1914	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1915	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1916	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1917	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1918	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1919	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1920	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1921	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1922	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1923	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1924	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1925	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1926	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1927	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1928	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1929	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1930	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1931	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1932	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1933	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1934	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1935	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1936	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1937	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1938	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1939	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1940	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1941	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1942	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1943	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1944	95 95	Banque de Serbie	...
4 1/2 1945	95 95	Banque de Roumanie	...
4 1/2 1946	95 95	Banque de Bulgarie	...
4 1/2 1947	95 95	Banque de Hongrie	...
4 1/2 1948	95 95	Banque de Turquie	...
4 1/2 1949	95 95	Banque de Grèce	...
4 1/2 1950	95 95	Banque de Serbie	...

OBLIGATIONS

de Lyon....	98 75	Lyon-Fourvière....	335 ..
de Paris 1869	100 ..	Ouest-Lyonnais ..	...
— 1870	100 ..	S. f. f. Lyon ..	35 ..
— 1869	415 50	Andalous 3 0/0 ..	322 50
— 1871	411 ..	Autriche-Hongr. 1 ^{re}	...
— 1875	...	Beira-Alta 3 0/0 ..	...
— 1876	...	Cacérés-Portur ..	155 ..
— 1886	402 ..	Lombard anc. a. n.	315 ..
de Marseille 77	...	Nord d'Espagne ..	312 50
de 1873 3 0/0	412 ..	Portugais 3 0/0 ..	330 ..
— 1870 3 0/0	412 ..	Portugais 4 0/0 ..	...
— 1879 3 0/0 4/4	...	— 4 0/0 ..	...
— 1880 3 0/0	468 ..	Gaz de Lyon.....	1155 ..
— 1883 3 0/0	430 ..	Forges de l'Horme	...
— 1885 3 0/0	466 50	Creusot.....	1150 ..
— 1886 3 0/0	466 50	Mines de la Loire.	162 ..
— 1887 3 0/0	466 50	Montmartre.....	952 50
— 1888 3 0/0	466 50	Saint-Etienne.....	205 ..
— 1889 3 0/0	466 50	Saint-Etienne.....	205 ..
— 1890 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1891 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1892 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1893 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1894 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1895 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1896 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1897 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1898 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1899 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1900 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1901 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1902 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1903 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1904 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1905 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1906 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1907 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1908 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1909 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1910 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1911 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1912 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1913 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1914 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1915 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1916 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1917 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1918 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1919 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1920 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1921 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1922 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1923 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1924 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1925 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1926 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1927 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1928 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1929 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1930 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1931 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1932 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1933 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1934 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1935 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1936 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1937 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1938 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1939 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1940 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1941 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1942 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1943 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1944 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1945 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1946 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1947 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1948 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1949 3 0/0	466 50	Créant.....	...
— 1950 3 0/0	466 50	Créant.....	...

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 7 décembre.

Après les tassements des deux dernières séances, nous assistons aujourd'hui à un véritable mouvement de reprise, cette impulsion nous étant donnée par les cours du boulevard, qui étaient venus en hausse sur ceux du parquet de samedi à Paris.

À part l'Extérieure et le Portugais qui avaient par leur mauvaise tenue influencé le marché, il faut convenir que nos rentes et les principales valeurs avaient subi une très légère dépréciation et nous retrouvons aujourd'hui presque les hautes cours de la semaine passée.

Malgré cela notre séance a été très calme et les transactions très restreintes, excepté cependant sur l'Extérieure qui repasse une partie de sa baisse à 65,90, 66, avec un marché très actif.

Le 3 0/0 est ferme à 95,70.

L'Italien en reprise, à 90,75.

Le Portugais fait 34,50.

Le Hongrois 34,50.

Le Russe-Orient 62,12.

Les autres valeurs n'ont que des cours nominaux.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 785 et reste toute la séance à ce cours.

La Foncière exerce un petit mouvement de hausse à 825.

La Banque ottomane clôture à 537.

Les Chemins espagnols sont en légère réaction à 322 le Nord d'Espagne et 327 le Saragosse.

L'Autrichien est très demandé à 615 et le Lombard à 303.

Au marché en Banque, la petite réaction qui a eu lieu sur l'Alpine, donne lieu à quelques achats qui la font monter de 135 à 140.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la **Grande Pharmacie du Serpent**, Lyon, 32, rue Lanterne.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Décembre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	95 65	95 90	.. 25
3 0/0 nouveau	91 35	91 80	.. 45
3 0/0 amort. ex.	91 35	91 80	.. 45
4 1/2 1883	104 60	104 65	.. 05

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI	DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI
95 50	3 0/0 Français	95 67 1/2	95 80
94 40	3 0/0 nouveau	94 62 1/2	94 72 1/2
104 62 1/2	4 1/2 Fr. (1883)	104 75	104 70
89 77 1/2	5 0/0 Italien	90 32	90 75
65 65	4 0/0 Espagn. ext.	65 75	66 75
34 32 1/2	Banque d'Alg.	34 30	34 35
480 ..	Dettes Egypt. unif.	478 75	480 ..
4570 ..	Banque de France	1223 50	1226 35
1227 50	Crédit Foncier	1223 50	1226 35
302 50	Sant. d'Esp. Paris	300 ..	305 ..
780 ..	Crédit Lyonnais	783 75	787 50
536 25	Banque Ottomane	537 50	540 ..
430 ..	Banque Autrich.	431 25	435 ..
..	Mobilier Espagnol	91 50	..
..	Panama	..	..
..	Panama-Mérid.	4152 50	..
615 ..	Autrichiens	620 ..	622 50
200 ..	Lombards	205 ..	205 ..
227 50	Saragosse	227 50	225 ..
222 50	Nord-Espagne	222 50	225 ..
235 ..	Méridionaux	235 ..	237 50
2737 50	Suez	2735 ..	2742 50
95 3/8	Consolidés	95 3/8	95 7/16

Moutons. — Amenés, 9,844; vendus, 8,000; poids moyen, 19; 1^{re} qualité, 192; 2^e qualité, 172; 3^e qualité, 152. — Prix extrêmes, de 140 à 200 fr.

Porcs. — Amenés, 3,158; vendus, 3,085; poids moyen, 78; 1^{re} qualité, 126; 2^e qualité, 124; 3^e qualité, 122. — Prix extrêmes, de 110 à 128 fr.

Veaux moutons. — 230 à 675.

Vente mauvaise sur toutes espèces de bétail.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 7 Décembre 1891

Porcs. — Amenés, 1997; vendus, 1795. — Renvoyé, 202. — Prix payé : de 80 à 100 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Marché bien pourvu, vente animée, cours moyens.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR

A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxera

MATÉRIEL COMPLET

PAIS INSTRUCTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfure de Carbone

Pompes à vin. — Alambics

Charrues — Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE

Imp. WALTHER ET C^e, rue Belle-Cordière, 44 — LyonEtude de M^e GUILLERON, av.

à Lyon, pl. des Terreaux, 2.

VENTE PAR CONVERSION

En l'audience des criées du

tribunal civil de Lyon

D'UNE

MAISON

Élevée sur le terrain des

Hospices civils de Lyon

Située à Lyon, rue Moncey, 108

ADJUDICATION

Au Samedi 26 Décembre 1891

A MIDI

Mise à prix : 25,000 fr.

N. B. — Pour les renseignements,

s'adresser à M^e Guilleron,

avocat, poursuivant, à

Lyon, place des Terreaux, 2;

à M^e Chaine, avoué à Lyon,

rue de l'Hôtel-de-Ville, 90; à

M^e Dalin, avoué à Lyon, rueGentil, 1; à M^e Gager, avoué

à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville,

37; à M^e Regaud, à Lyon, rue

de la République, 49, et pour

prendre communication du

cahier des charges, au greffe

du tribunal civil de Lyon, où

il est déposé.

VENTE JUDICIAIRE

Le vendredi 11 décembre

1891, à 11 heures du matin,

cours d'audience, à Lyon,

vente d'un beau matériel com-

plet, servant à un système de

traction, dit les Montagnons

Russes, consistant en poutres,

planches, boudins, rails en fer,

appareils à gaz, claire-voie,

wagonnets, cordages. Le tout

suisi.

MAISON RODES

80, passage de l'Argue, Lyon